

La Lettre de PROBOIS



PROBOIS
Ventoux

BP 46
Vaison la Romaine

N°7
Septembre 2003

SOMMAIRE

DÉBAT-FORMATION

- 1 Promouvoir les métiers du bois, une urgente nécessité, conférence-débat
- 2 La grande aventure de Deffi bois et de la MFR de St Jean Soleymieux (42)

CERTIFICATION FORESTIÈRE

- 3 Certification PEFC, une réalité régionale depuis le 29 juillet

CONFÉRENCE-DÉBAT

« Motiver les jeunes pour apprendre les métiers du bois »

avec la participation de P. DESCOMBES (Directeur du CFPPF de Châteauneuf du Rhône, FIBOIS 07-26),
G. DUBUISSON (coordonnatrice Emploi-formation du Haut Vaucluse), des représentants du
Conseil Régional PACA et de la CAPEB 84...

Samedi 11 Octobre 2003 à 9 h

CBE - rue du Colonel Parazols – VAISON LA ROMAINE

PROMOUVOIR LES MÉTIERS DU BOIS UNE URGENTE NÉCESSITÉ !

Le bois dans la construction a de plus en plus de succès. Va-t-il être victime de ce succès ? On pourrait le craindre. En effet, les entreprises ont de plus en plus de travail, mais le personnel manque !

Les métiers du bois, en particulier celui de charpentier n'attirent plus les jeunes. Pourquoi ? Comment changer la situation et donner envie à des jeunes de faire nos métiers ?

Localement il n'y a pas de formation charpente ossature bois. Les plus proches sont à Marseille (Compagnons du Devoir), à Embrun, Romans, Grenoble, Mende selon qu'il s'agit de formation initiale ou permanente...

Les artisans ne rencontrent pas d'intérêt de la part des jeunes dans les journées d'information organisées par les collèges.

PROBOIS Ventoux vous propose un débat sur cette situation, débouchant sur des objectifs à se fixer et des moyens et outils réalistes à créer pour parvenir à

- motiver les jeunes pour qu'ils découvrent et apprennent un métier artisanal
- bâtir une formation de proximité correspondant aux besoins des entreprises et aux motivations des jeunes.

La GRANDE AVENTURE de DEFFI BOIS et de la MFR de SAINT JEAN SOLEYMIEUX !

Témoignage d'Olivier GAUJARD
Bureau d'Etudes Techniques à AVIGNON

1979, après le premier choc pétrolier, ils sont plusieurs, professionnels et élus à dire haut et fort « le bois c'est le pétrole du canton ». Ils veulent développer ce canton reculé et fortement boisé des monts du Forez dans la Loire, au travers des activités bois.

Aussi, à l'initiative des Maires des 13 communes du canton créent-ils une manifestation « La foire du bois de Saint Jean Soleymieux ».

La première est déjà un succès avec 5 000 visiteurs. Les organisateurs décident donc de fixer « la foire du bois » tous les deux ans, en créant une association pour l'organiser et gérer un budget. Chaque foire a un thème : le bois et les énergies renouvelables, les métiers du bois... décliné au travers de conférences, exposition, promenades en forêt, stands, démonstrations. Dès la troisième foire il y a 12 000 visiteurs !

En 1987, les organisateurs décident d'acheter un terrain de 2 ha avec l'aide des 13 communes et d'y construire un bâtiment bois pour accueillir la foire et créer un centre de documentation, information et formation.

Le bâtiment est construit en ossature bois en 1989, une extension avec une partie des murs en paille sera construite en 1996.

En 1990 ils créent le centre d'animation DEFFI BOIS (Développement Forézien de la Filière Bois), une personne est embauchée.

Une étude sur les besoins en formation bois fait apparaître qu'il n'existe aucune formation de charpentier dans la Loire. Le futur centre de formation prévu sans hébergement, situé dans un bourg rural éloigné des accès ferroviaires, il est décidé de créer une section du tout nouveau BTS « Systèmes Constructifs Bois et Habitat »... qui s'adressera à des jeunes et des adultes autonomes, logés chez l'habitant. La restauration sera assurée sur place par l'une des auberges du canton.

Pour les élus et les professionnels, le projet allie bois, formation, développement local.

On cherche un opérateur pour le centre de formation. Le seul à accepter est le Directeur de la Fédération des Maisons Familiales Rurales de la Loire.

Une Directrice est embauchée pour mettre sur pied la formation et la MFR de St Jean Soleymieux est créée en 1993.

Dès le début et jusqu'à ce jour les stagiaires, une quarantaine en 2 sections, viennent de toute la France dont 50 % de Rhône-Alpes. Le BTS se fait sur deux ans en alternance (entreprise, centre de formation) comme il est de règle dans toutes les MFR.

Olivier GAUJARD, charpentier, Président de l'association rapporte de l'école polytechnique de Lausanne des ordinateurs d'occasion et les premiers logiciels de traçage et de calcul de charpente et ossature.

Le centre de formation devait accueillir à terme 2 sections de BTS et 2 sections CAP et BEP, soit 120 stagiaires en formations longues. Des formations permanentes courtes étaient également prévues, notamment sur les techniques de réhabilitation, opérations parfois délicates pour lesquelles les entreprises manquaient de personnel compétent.

Mais... en 1995 le gouvernement supprime les contrats de qualification pour les formations de niveau supérieur. Pour les contrats d'apprentissage ce sont les Régions qui financent. La Région Rhône-Alpes se base sur les statistiques de l'ANPE (offres d'emplois non satisfaites) pour déterminer les besoins en formation. Bien évidemment, rares sont les charpentiers qui cherchent du personnel en passant par les ANPE !

Les sections CAP auraient concerné de jeunes élèves. Il était prévu qu'ils soient logés en internat au lycée professionnel de Montbrison et qu'ils soient amenés à la MFR de St Jean Soleymieux par le bus de ramassage scolaire, lequel montait à vide chercher les élèves à St Jean pour les conduire au collège de Montbrison. Mais voilà aucune administration n'a voulu accepter l'opération. Assurance, sécurité, paiement tout fut bon pour refuser, malgré l'intervention du Conseiller Général !

En 1998, le bâtiment brûle, il est reconstruit avec des locaux mieux adaptés pour un centre de formation.

En 2002, de guerre lasse, la MFR descend à Montbrison pour pouvoir ouvrir sa section CAP et assurer la survie du Centre de formation qui est toujours en déficit.

Allier formation de proximité aux métiers du bâtiment et développement local, une gageure difficile !

LA CERTIFICATION P.E.F.C. UNE RÉALITÉ RÉGIONALE

Références

Documents
PEFC France :
Système
français de
certification de
la gestion
forestière
durable
= référentiel
national

Documents
d'aide à la mise
en œuvre de la
chaîne de
contrôle

Documents
PEFC
Provence-
Alpes-Côte
d'Azur
Référentiel
régional de
certification
forestière ➔

Chapitre 5 :
Politique de
qualité de la
gestion forestière
durable

La certification PEFC a pour but de garantir la qualité de la gestion durable des forêts afin d'assurer au consommateur qu'en achetant du bois il ne met pas en péril la forêt. Pour chaque entreprise de la filière s'engageant dans la démarche, elle implique la mise en œuvre d'une chaîne de contrôle, qui fait l'objet d'une vérification par un organisme indépendant et accrédité. (Cf. Lettre de Probois n°3).

Plus de 2 millions d'ha déjà certifiés en France.

Aujourd'hui, PEFC en France c'est une quinzaine de régions certifiées (la totalité d'ici fin 2003), près de 6 300 propriétaires adhérents ce qui représente environ 2,23 millions d'ha de forêts certifiées (données PEFC France au 31/08/2003).

La certification PEFC connaît depuis 2003 une réelle expansion (doublement des surfaces depuis le 1er janvier) qui la rend désormais incontournable.

De ce fait, parallèlement à la démarche de certification au niveau régional pour les forêts, plus de 170 entreprises disposent d'ores et déjà de leur certificat de chaîne de contrôle. Il leur permet de commercialiser les produits qu'elles transforment sous la marque PEFC.

En conséquence les premiers produits portant la marque PEFC sont arrivés au mois d'août sur les étals de la grande distribution (parquets, articles et ustensiles de cuisines en bois...).

1. PEFC : Programme Européen des Forêts Certifiées

Très prochainement en Provence-Alpes-Côte d'Azur...

Dans la région, l'été a été un tournant pour l'entité régionale PEFC car elle a validé son référentiel. Le point clé de ce dernier est la politique de qualité que les acteurs, regroupés de manière collégiale (producteurs – transformateurs – consommateurs), ont élaboré dans la concertation pour aboutir à un document consensuel.

Cette politique identifie 10 axes stratégiques pour les forêts regroupant au total 20 objectifs d'amélioration pour la forêt et la filière. On retient particulièrement :

- L'instauration de bilans d'étape à 5 ans pour les aménagements des forêts communales et domaniales, et de visites à mi-parcours des plans simple de gestion (PSG) des forêts privées, pour avoir un meilleur suivi de la gestion ;
- La prise en compte des enjeux des milieux remarquables dans la gestion des forêts, et l'adoption de techniques favorables à la conservation de la biodiversité
- Une volonté de développer (ou au moins revaloriser) la fonction de production notamment par la généralisation des analyses concertées des ventes et l'élargissement des débouchés pour le bois régional (bois construction, bois énergie...)
- La prévention des risques en intégrant notamment les prescriptions des PPR dans les documents de gestion
- L'amélioration de l'accueil du public en forêt publique (et privée, là où les propriétaires le souhaitent)

Un cahier des charges du propriétaire et un cahier des charges pour les activités d'exploitation forestière sont élaborés à partir de ces objectifs.

L'engagement dans la démarche pour un propriétaire ou un exploitant se traduit par la signature et le respect du cahier des charges.

L'étape suivante pour l'entité régionale a été l'obtention de la certification le 29 juillet dernier auprès d'un organisme indépendant et accrédité, Ecopass.

De ce fait, les forêts de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur peuvent désormais intégrer le Programme Européen des Forêts Certifiées.

Aujourd'hui l'ONF est en train d'adhérer pour les forêts domaniales, et d'ici la fin du mois de septembre les 122 000 ha de ces forêts disposeront d'un certificat de gestion durable. Les lots domaniaux proposés aux ventes d'automne qui auront lieu en octobre seront ainsi certifiés.

La fin de l'année va être l'occasion de lancer les premières campagnes d'adhésion auprès des communes et des propriétaires privés.

Par ailleurs les premiers bois commercialisés sous la marque PEFC sont prévus pour la fin de l'année 2003, ou le début de l'année 2004, du fait de l'engagement dans la démarche de la chaîne de contrôle d'une vingtaine d'entreprises d'exploitation forestière.

Documents
PEFC France :
aide à la mise
en œuvre de
l'annexe IXa pour
les scieurs et
industriels

Pourquoi s'engager dans la démarche ? Exigences pour les entreprises.

Pour une entreprise, l'engagement dans la démarche se traduit par la mise en place d'une chaîne de contrôle des bois. Ce dispositif a pour but de suivre les approvisionnements et les ventes de bois certifiés d'une entreprise.

L'intérêt qu'offre PEFC aux entreprises, c'est de bénéficier d'avantages commerciaux, que ce soit en facilitant l'accès au marché, en améliorant l'image des professions du bois auprès du public, ou en faisant la promotion du matériau bois, matériau alliant performance écologique et technique (s'il était besoin de le rappeler).

Enfin, les marchés internationaux sont demandeurs de produits certifiés, ce qui oblige les industriels à s'engager dans la voie de la certification et à imposer à leurs fournisseurs de faire de même.

La chaîne de contrôle, par le suivi des bois mis en œuvre, garantit au consommateur qu'en achetant du bois, il ne met pas en péril les forêts, mais qu'au contraire il contribue à leur gestion durable.

Les entreprises ont la solution entre deux méthodes pour la chaîne de contrôle : la séparation physique (néanmoins obligatoire pour les exploitants forestiers) et la comptabilisation des flux (Cf. lettre de PROBOIS n°3 pour les exigences précises).

L'esprit même de cette démarche, à savoir d'adapter les outils de la chaîne de contrôle à l'organisation existante de l'entreprise, permet de réduire au maximum les contraintes et doit vous encourager à mettre en place une chaîne de contrôle.

Docs

Site de PEFC France : www.pefc-france.org

Site de l'Observatoire de la Forêt Méditerranéenne pour les infos régionales de PEFC : www.ofme.org

De la documentation est disponible auprès de l'entité régionale : PEFC PACA (Contact Jérôme BONNET)
Pavillon du Roy René - CD 7-Valabre - 13120 Gardanne
Tél. : 04 42 65 78 16 – Mail : pefc@ofme.org

Samedi 11 octobre 2003, à 9 h

CBE – rue du Colonel Parazols - - VAISON la ROMAINE

- 9 h ➤ **CONFÉRENCE-DÉBAT « Motiver les jeunes pour apprendre les métiers du bois »**
- 12 h ➤ **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE de PROBOIS Ventoux**
Rapport d'activités 2003 et propositions pour 2004
- 13 h ➤ **Apéritif dînatoire**
- 14 h 30 ➤ **CONSTRUCTIONS BOIS en Autriche**
Compte-rendu de voyage d'Olivier GAUJARD, discussion sur les différentes structures bois

En savoir plus

Vous avez une question à poser, une info à donner,
une suggestion à faire pour la « Lettre de PROBOIS »
Ecrivez-la ici ou sur papier libre et envoyez-la en télécopie

04 90 36 27 58

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

PROBOIS Ventoux

Appel à cotisations 2003

Montant de la cotisation 2003 : 60 €
Merci d'envoyer votre bulletin d'adhésion rempli
et votre chèque, à l'ordre de PROBOIS Ventoux

NOM

Prénom

ENTREPRISE

ADRESSE.....

.....

Tel

**PROBOIS Ventoux – BP 46 –
84110 VAISON LA ROMAINE**